REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2246

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Aménagement du chemin de Champlong - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoiement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017

Délibération n° 2017-2246

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Saint Cyr au Mont d'Or
objet :	**Aménagement du chemin de Champlong - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoiement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel

Le projet d'aménagement du chemin de Champlong (Phase 2) à Saint Cyr au Mont d'Or a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2017-1862 du 10 avril 2017. L'autorisation de programme votée, d'un montant de 250 000 €, permet la prise en charge des acquisitions foncières en cours et d'études diverses.

II - Contexte

Le chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or est une voie de transit qui permet de faire la liaison entre plusieurs équipements publics (école, stade) et qui aboutit dans sa partie basse sur le 9° arrondissement de Lyon.

Un premier tronçon du Chemin de Champlong, situé entre la rue de Serpoly et le Chemin des Combes, a été aménagé en 2014, dans le cadre de la précédente programmation pluriannuelle des investissements 2008-2014.

Sur le 2° tronçon situé au sud de la première tranche réalisée, on constate des vitesses élevées et une absence de cheminement piétons et modes doux.

III - Projet

Les objectifs de cet aménagement sont :

- d'assurer un lien avec la continuité de l'aménagement réalisé lors de la première phase (PPI 2008-2014),
- d'élargir la voie afin de créer un cheminement modes doux sécurisé,
- de réduire les vitesses des véhicules,
- de sécuriser le carrefour Chemin de Champlong / rue de la Chaux.

Le projet prévoit sur environ 330 mètres linéaires :

- des acquisitions foncières sur 10 tènements représentant une superficie totale de 718 mètres carrés,
- l'élargissement de la voie avec reconstruction des murs de clôture et mise en place d'alternats,
- la création d'un trottoir de 4 mètres permettant l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,5 mètres de largeur,
- la construction d'un plateau ralentisseur au carrefour avec la rue de la Chaux.

IV - Coûts

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en investissement, pour les aménagements de voirie.

V - Calendrier prévisionnel

- procédure d'appel d'offres : fin 2017 – début 2018,
- réalisation des travaux de voirie : 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement du chemin de Champlong - phase 2 - à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 000 000 € en 2018 en dépenses d'investissement, sur l'opération n° 0P09O5378.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 250 000 € TTC pour le budget principal en dépenses d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.